

Glossaire – Promotion de la santé et prévention

Promotion de la santé

La promotion de la santé vise à aider les personnes à rester en bonne santé, à leur permettre de faire preuve d'autodétermination dans leurs décisions en matière de santé et ainsi à renforcer cette dernière, en améliorant leurs conditions de vie et leur comportement. Elle permet aux individus, groupes et organisations de maintenir ou d'améliorer les conditions de leur santé. La promotion de la santé va donc plus loin que la prévention dont le but premier est d'éviter les maladies et de réduire leurs complications.

Prévention

L'objectif de la prévention (d'accidents et de maladies) est d'éviter les dommages, et a fortiori de nous empêcher de tomber malade et de devoir faire appel à un soutien médical. Elle a pour tâche de détecter et d'éliminer les causes de maladies (facteurs de risque) de manière précoce: agents pathogènes, influences néfastes, foyers de dangers (p.ex.: amiante), comportements à risque.

- **Prévention primaire:** mesures ciblées de promotion de la santé et de prévention qui permettent de réduire le risque d'apparition d'une maladie ou d'un problème de santé. Les mesures visent à réduire et à affaiblir les facteurs de risque (p.ex.: surcroît de stress) ainsi qu'à renforcer les facteurs de protection (p.ex.: stratégies de gestion). *Exemple: promotion de la santé en entreprise*
- **Prévention secondaire / prévention secondaire individuelle:** mesures ciblées visant à détecter de manière précoce les maladies ou les troubles chez les personnes et les groupes avec des facteurs de risque connus ou des symptômes déjà perceptibles. *Exemple: mesures de dépistage comme la mammographie*
- **Prévention tertiaire:** mesures ciblées visant à empêcher des complications supplémentaires en cas de maladie. *Exemple: soutien aux patients diabétiques en matière de comportement et de mode de vie*
- **Prévention comportementale:** mesures de promotion de la santé et de prévention ayant une influence positive sur le comportement des personnes. En font notamment partie la promotion de la gestion autonome des risques et l'amélioration de la compétence en matière de santé. *Exemples: mesures d'information et de renseignement sur le VIH, l'alcool et la consommation de tabac*
- **Prévention structurelle:** mesures de promotion de la santé et de prévention ayant une influence sur les conditions de vie, de travail et d'environnement. En font partie aussi bien des mesures régulatrices que des mesures encourageant les comportements bénéfiques pour la santé. De nombreuses mesures de prévention structurelle vont au-delà du domaine de compétence de la politique de la santé au sens strict (mesures d'éducation, d'aménagement du territoire, etc.). *Exemples: impôts sur l'alcool et sur le tabac, construction de pistes cyclables*